

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers
21/11/2025	21/11/2025	En exercice 7
		Présents 5
		Votants 6

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX

Étaient absents non-excusés : Jean-Marc LEGROS

Parmi les membres présents, Olivier LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

11 2025 07 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Madame le Maire expose,

Conformément aux dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique qui prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux.

Considérant que les besoins du service justifient le remplacement rapide d'un fonctionnaire territorial indisponible sur le poste de secrétaire général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Madame le Maire, Fabienne QUIÉVREUX à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer un fonctionnaire territorial indisponible sur le poste de secrétaire général. Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget



Madame le Maire,

Fabienne QUIÉVREUX.

Le Secrétaire de séance,

Olivier LEMOINE.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 28/11/2025
- et de sa publication le

Madame le Maire



Fabienne QUIÉVREUX